

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Les listes citoyennes

Jacquet, Vincent; Devillers, Sophie; Reuchamps, Min

Published in:

Une offre politique renouvelée ?

Publication date:

2020

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Jacquet, V, Devillers, S & Reuchamps, M 2020, Les listes citoyennes. Dans V Jacquet, G Matagne, J Dodeigne & C Close (eds), *Une offre politique renouvelée ? : Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles*. Vanden Broele, Genval, p. 61-78.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

CHAPITRE 2.

LES LISTES CITOYENNES

Vincent Jacquet, Sophie Devillers et Min Reuchamps

INTRODUCTION

Dans les mois qui ont précédé les élections communales d'octobre 2018, nombreux sont les articles qui titraient sur l'émergence, voire la montée en puissance, de listes dites « citoyennes ». L'objectif de ce chapitre est de dresser les contours de ce phénomène protéiforme et d'analyser l'ampleur du renouvellement politique induit par cette dynamique. Mais analyser du point de vue de la science politique ces listes est loin d'être évident. Il s'agit d'abord d'une stratégie communicationnelle. Toutes les listes prétendent en fait défendre les intérêts de l'ensemble des citoyens de la commune. Mais au-delà de ce discours, comment identifier systématiquement qu'une liste est « citoyenne » ? Pour ce faire, nous proposons de mobiliser deux principaux critères : leur nom et le profil de leurs candidats. D'une part, nous nous intéressons aux listes *labellisées* citoyenne, c'est-à-dire aux listes qui font référence au mot de « citoyen » dans leur dénomination. D'autre part, les listes *a-partisanes* sont considérées, c'est-à-dire les listes composées de candidats sans affiliation partisane. En somme, la première caractéristique a trait au *contenant* de la liste, alors que la seconde au *contenu*.

Ce chapitre se concentre sur les communes de la Région wallonne. C'est dans cette région que la dynamique des listes « citoyennes » a été mise en évidence. Ceci peut s'expliquer par le relatif faible taux de nationalisation des élections communales wallonnes (Dandoy, Dodeigne, Matagne & Reuchamps, 2013 ; Dodeigne, Close & Teuber, 2019). Comme indiqué dans le chapitre précédent, les élections locales en Région bruxelloise, tout comme en Flandre, sont en effet beaucoup plus nationalisées et laissent moins de place à des dynamiques non partisanes. De plus, afin de mener des analyses systématiques pour appréhender le second critère distinctif, il est essentiel d'obtenir des informations précises sur le profil partisan de l'ensemble des candidats de chacune des listes. Plus de 89 % des listes qui se sont présentées au scrutin wallon ont accepté de répondre à nos questions via interviews par téléphone. Par contre, ces informations n'ont pu être collectées que pour 60 % des listes bruxelloises, ce qui ne nous permet pas de dresser un panorama quasi exhaustif de la dynamique des listes « citoyennes » dans cette région.

Le chapitre est structuré de la façon suivante. Dans un premier temps, nous présentons le contexte politique des élections communales de 2018, mais plus largement des démocraties occidentales. Celui-ci semble constituer un terrain fertile pour l'émergence de listes citoyennes alternatives aux partis politiques traditionnels. Dans un deuxième temps, nous mesurons l'ampleur de ce phénomène lors des dernières élections locales en répertoriant les listes qui peuvent être qualifiées de citoyenne à partir de nos deux critères : le label et le caractère a-partisan des candidats. Sur cette base, nous analysons si ces listes se distinguent des autres aussi bien dans leur implantation, que dans certaines caractéristiques de leurs candidats. La dernière section a pour objectif d'analyser le succès électoral de ces listes.

1. LISTES CITOYENNES : EXISTENT-ELLES VRAIMENT ?

1.1. Un contexte propice à l'apparition d'offres électorales alternatives

Le contexte qui précède les élections d'octobre 2018 peut en effet être considéré comme un terrain fertile pour le développement d'offres électorales alternatives aux partis politiques traditionnels. Dans la plupart des démocraties représentatives, les études de science politique observent une défiance croissante envers le mécanisme de l'élection et ses principaux acteurs (Dalton & Welzel, 2014 ; Norris, 2011 ; Rosanvallon, 2006). De moins en moins de personnes sont membres et/ou s'identifient aux partis politiques (Scarrow & Gezgor, 2010 ; Wattenberg, 2000). Les enquêtes d'opinion montrent également que la confiance dans les élus et partis tend à diminuer dans la plupart des pays européens (Dalton, 2005). Cette défiance se marque par la montée de l'abstention, y compris là où le vote est obligatoire, et par le vote pour des partis « antisystème » (Hooghe, Marien & Pauwels, 2011).

L'espace politique francophone de Belgique montre une trajectoire similaire (Reuchamps, 2015 ; Verstraete, Devillers, Dandoy, Dodeigne, Jacquet, Niessen & Reuchamps, 2018). La confiance dans les institutions est relativement faible ainsi que l'a montré l'enquête à la sortie des urnes le 14 octobre 2018 (Close, Dodeigne, Henneau & Reuchamps, 2020) : la confiance dans le gouvernement fédéral récolte ainsi un score moyen de 3,9/10 auprès des électeurs wallons.¹⁹ Le niveau communal fait un peu mieux et atteint le score de 5,4/10. Non seulement les institutions, mais aussi les femmes et les hommes qui les composent semblent souffrir d'un déficit de confiance. En effet, les électeurs wallons sont assez d'accord (5,4/10) pour dire que les femmes et les hommes politiques utilisent leur pouvoir à des fins personnelles. Le mécanisme de l'élection en lui-même semble attirer un nombre moins important de personnes. Le vote est obligatoire, mais seule une très courte majorité de citoyens déclare qu'elle se rendrait toujours aux urnes si cette obligation était abrogée (Reuchamps, Caluwaerts, De Winter, Jacquet & Meulewaeter, 2015 ; Reuchamps, Devillers, Caluwaerts & Bouhon, 2018). Ces éléments attestent de la méfiance croissante des électeurs envers les institutions politiques traditionnelles. Les scandales liés aux révélations de corruption et/ou de rémunération des mandataires comme ceux qu'ont connus la Wallonie et Bruxelles dans la période préélectorale de 2018 peuvent exacerber et cristalliser ces opinions négatives envers les élus. Celles-ci témoignent cependant d'une évolution plus profonde du rapport des citoyens à leurs représentants (Caluwaerts & Reuchamps, 2018 ; Dalton & Welzel, 2014).

¹⁹ Résultats issus de l'enquête « sortie des urnes » (coordonnée par un consortium universitaire composé des Universités de Gand, de Hasselt, d'Anvers, de la VUB, de l'ULB, de l'UNamur et de l'UCLouvain) menée dans 17 communes de Wallonie et de Bruxelles auprès des électeurs. Ces résultats peuvent être consultés dans l'article « Les jeunes Belges désavouent la démocratie » d'Olivier Mouton paru dans *Le Vif l'Express* du 10/01/2019.

C'est dans ce contexte de méfiance face aux partis politiques traditionnels que peut être appréhendée la dynamique des listes citoyennes (Dodeigne, Reuchamps, Steyvers & Teuber, 2020). Les candidats aux élections (locales) mettent en avant leur proximité avec les citoyens (Lefebvre, 2004 ; Rosanvallon, 2010). Ils entendent répondre à la critique selon laquelle les mandataires politiques seraient éloignés de la population, imperméable à leurs problèmes quotidiens et travaillant dans la poursuite de leur seul intérêt personnel (qu'il soit financier ou de prestige) aux dépens de la recherche du bien commun (Grossman & Sauger, 2017 ; Hay, 2007 ; Jaquet, 2017). Il s'agit dès lors de « se montrer à l'écoute », d'affirmer que « l'on ressent les difficultés qu'éprouvent les citoyens au quotidien », de « proposer des solutions concrètes aux problèmes concrets ». De ce point de vue, toutes les listes présentes aux élections pourraient être qualifiées de citoyennes, car elles mobilisent toutes ce registre de légitimation par la proximité avec les habitants de la commune. Mais au-delà de ces discours de rapprochement avec la population de la commune, comment analyser l'étendue et le succès de ce renouvellement de l'offre électorale ? Ce chapitre propose de retenir deux critères. Le premier est lié au label mobilisé par la liste, et le second au profil des candidats de la liste.

Premièrement, les *listes labellisées citoyennes*. Avec le nom des candidats et leur occupation professionnelle, le label est la seule information visible sur le bulletin de vote communal. Les listes mobilisent cet élément comme premier signal transmis aux potentiels électeurs. Les études de science politique montrent en effet que dans une situation où la plupart des citoyens ne portent qu'une attention très limitée à la campagne électorale, le nom des partis est un indice (*shortcut*) que les votants mobilisent pour comprendre quelles sont les différences entre les listes en présence (Downs, 1957 ; Snyder & Ting, 2002). Le label renseigne ceux-ci sur les caractéristiques essentielles de la liste aussi bien en matière d'identité que d'idéologie soutenue par le parti (Ashworth & de Mesquita, 2008 ; Kam, 2005 ; Raymond & Overby, 2014). Adopter un nouveau nom, ou ne pas en changer est par conséquent un acte crucial dans toute campagne électorale. Le paysage politique local wallon montre de ce point de vue une diversité importante. Si certaines listes mobilisent une dénomination liée à un parti politique national, d'autres noms sont particuliers au niveau local (voir le chapitre 1 de ce volume).

Deuxièmement, nous considérons les *listes a-partisanes*. La seconde façon d'aborder la question des listes citoyennes consiste à s'intéresser au profil des personnes qui composent la liste. La proximité des citoyens peut en effet être liée au discours critique envers les partis traditionnels et la professionnalisation de la politique. Les travaux de science politique ont montré que la méfiance des citoyens envers les élus est liée à la perception que les élites politiques vivent dans une sphère séparée de la majorité de la population. De par leur(s) mandat(s), les élus seraient trop éloignés des difficultés des citoyens. C'est pour répondre à cette méfiance que certaines listes insistent sur l'absence de professionnels de la politique dans leurs rangs (voir également le chapitre 6 dans cet ouvrage). Il s'agirait de renouveler la politique par l'action de personnes qui ne sont ni membres de partis politiques, ni n'exercent de mandat.

Dans la suite de cette section, nous décrivons l'ampleur de ces deux phénomènes pour les élections communales wallonnes de 2018.

1.2. Les listes labellisées citoyennes

Afin d'avoir un premier aperçu de ce que recouvre la notion de liste citoyenne, on peut comparer le nom des listes entre 2012 et 2018 (Reuchamps, Saudmont, Kravagna & Jacquet, 2013). Pour ce faire, pour chacune de ces deux élections, chaque liste a été catégorisée à partir des éléments de son nom (Reuchamps, Jacquet, Dodeigne, Dandoy & Matagne, 2015). Il est donc possible qu'une liste soit classée dans plusieurs catégories. L'objectif ici est donc de relever les éléments linguistiques les plus souvent utilisés.

Tableau 2.1. : Nom des listes en Wallonie en 2012 et en 2018

| Label | Description | Total 2012 | Total 2018 |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Autre | Catégorie reprenant les listes dont le nom ne rentre dans aucune des autres catégories | 28 | 65 |
| Belgique | Déclinaisons des termes : Belgique, nation | 13 | 30 |
| Changement | Déclinaisons des termes : autrement, alternative, nouveau, action, relève, espoir, initiative, ouverture, mobiliser, réagir, construire, changement | 132 | 90 |
| Citoyens | Déclinaisons du terme citoyen | 38 | 84 |
| Futur | Déclinaisons des termes : demain, horizon, avenir, cap | 33 | 54 |
| Jeux de mots | Jeux de mots utilisant le nom de la commune/une idéologie pour définir la liste | 12 | 26 |
| Liste du bourgmestre | Déclinaisons des termes : mayeur, bourgmestre, maire | 45 | 43 |
| Nom de la commune | Utilisation du nom de la commune, l'adjectif y référent, le code postal ou le gentilé | 128 | 177 |
| Personnalisation | Utilisation du nom d'une personne ou déclinaisons des termes : mayeur, bourgmestre, maire | 56 | 46 |
| Plus | Utilisation des termes : plus et + | / | 39 |
| Référence au niveau communal | Déclinaisons des termes : local, village, commune | 161 | 52 |
| Référence au parti national | Partis représentés au parlement en 2012 et 2018 : PS, MR, cdH, Écolo Remarque : si l'on ajoute le FDF/DéFI, le PTB et le PP, on passe alors de 499 (2012) à 431 (2018) | 459 | 322 |
| Référence partisane | Déclinaisons des termes : gauche, droite, libéral, écologiste, vert, bleu, socialiste, humaniste, DéFI, PTB, Pirate, PP | 111 | 146 |
| Union-Alliance | Déclinaisons des termes : ensemble, avec vous, entente, union, groupe, équipe, mouvement, rassemblement, alliance | 161 | 163 |
| Wallonie | Déclinaisons du terme wallon | 22 | 7 |
| Total | | 1 012 | 1 043 |

Il ressort que sur les 1 012 listes présentes en 2012 et les 1 043 listes présentes en 2018 en Wallonie, respectivement 459 et 322 font référence, dans leur nom, à un parti national.²⁰ Même si elle est en baisse, c'est la catégorie la plus souvent mobilisée.

Lorsqu'on observe la référence à la notion de citoyen, on trouvait 38 listes en Wallonie en 2012, soit un peu moins de 4 % des listes. Six ans plus tard, on en répertorie 84, soit 8 % des listes. Le pourcentage a donc doublé. Si l'on se concentre sur ce seul critère du label, nous observons donc bien une nette augmentation du nombre de référence au mot de citoyen lors des dernières élections communales en Wallonie. Cette évolution confirme qu'au niveau de la communication à la population, la proximité avec le citoyen est plus valorisée dans l'offre électorale en 2018.

Si l'on considère l'ensemble des listes, d'autres mouvements significatifs sont observables tels que la diminution, déjà évoquée, de la référence à un parti national, mais aussi de la référence au niveau communal ou encore au changement, tout en assistant à l'augmentation de la référence au nom de la commune et au futur (voir également le chapitre 1 pour les évolutions en termes de nationalisation). Certaines catégories sont stables telles que l'usage de la liste du bourgmestre ou de l'union et l'alliance.

1.3. La composition a-partisane

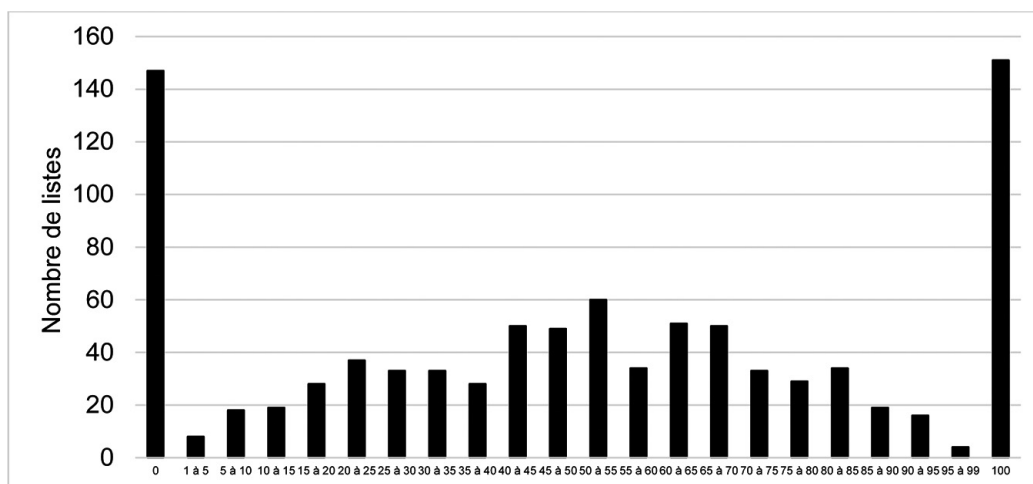
La seconde façon de définir une liste citoyenne consiste non plus à s'intéresser à son contenant, mais à son contenu, c'est-à-dire au profil des candidats. Selon cette perspective, une liste est considérée comme citoyenne si elle comporte en son sein des candidats a-partisans, c'est-à-dire qui ne sont pas membres d'un parti politique.

Lors de la phase de collecte de données, nous avons demandé à l'ensemble des têtes de liste le nombre exact de personnes appartenant à un parti figurant sur leur liste. Par parti, nous entendons les organisations politiques qui sont représentées dans l'une des assemblées parlementaires du pays, que celle-ci soit fédérale ou régionale. Cette information a pu être collectée pour 931 des 1 042 listes qui se sont présentées lors du scrutin wallon, soit 89 % des listes. C'est à chaque fois la tête de liste et, si celle-ci était injoignable, le deuxième et le troisième candidat qui était invité à préciser cet élément. La variable que nous mobilisons à travers ce chapitre est donc l'information officiellement communiquée par la liste quant au caractère partisan ou non des candidats. C'est en effet ce qui nous intéresse : les listes se présentent-elles comme composées de membres de partis politiques ? Remarquons qu'il convient d'être prudent dans l'interprétation des résultats. Nous n'avons pas vérifié si chacun des candidats présentés comme partisan était bien considéré

²⁰ Nous nous intéressons ici uniquement au nom de la liste, alors que le chapitre 1 mobilisait des critères supplémentaires pour distinguer les liste nationale, quasi-nationale, etc. C'est ce qui explique que le nombre est légèrement différent.

comme un membre par son parti, et inversement. Ces informations sont synthétisées dans le graphique 2.1.

Graphique 2.1. : Degré a-partisan des listes wallonnes en 2018
Pourcentage de candidats a-partisans sur les 931 listes codées



Ce graphique représente la distribution des listes (a-)partisane parmi les 931 listes wallonnes codées par tranche de 5 %. Plusieurs conclusions peuvent être tirées.

Premièrement, les deux pics extrêmes sont à mettre en évidence. Ce sont les deux catégories les plus représentées parmi les 931 listes codées. 147 listes se présentent comme purement partisanes. C’est par exemple le cas du PTB à Charleroi, de l’alliance MR+cdH à Genappe et du MR à Ittre. Ces listes assument donc le fait de présenter des listes dont l’ensemble des candidats sont affiliés à un parti national. De l’autre côté du graphique, 151 des listes sont uniquement composées de candidats a-partisans. Cette catégorie rassemble 16 % des listes pour lesquelles nous disposons des informations. Cette catégorie est donc non-négligeable dans l’offre politique locale aux élections de 2018. Dans la suite de ce chapitre, nous allons porter une attention particulière à cette catégorie extrême. Lorsque nous utilisons l’expression de « liste a-partisane », c’est à cette réalité que nous nous référons.

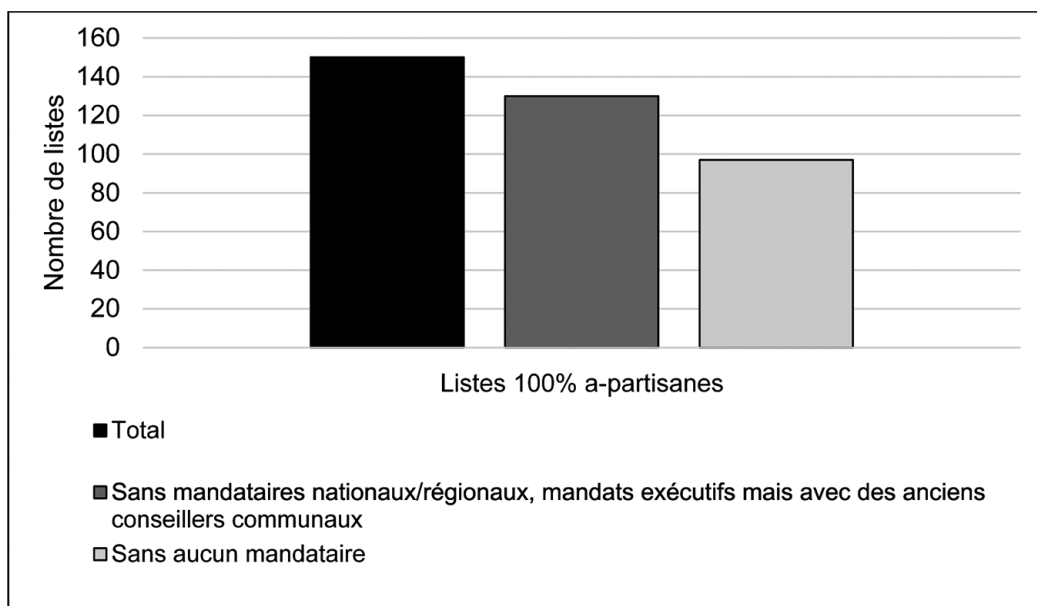
Deuxièmement, le graphique montre une importante diversité entre les deux pôles. Le degré a-partisan d’une liste peut donc être appréhendé comme un continuum. Sous le vocable de « candidats d’ouverture », de « candidats non encartés » ou de « candidats-citoyens », la majorité des listes présente dans leur rang des candidats qui ne sont pas liés à un parti politique (Dodeigne & Vandeleene, 2013). C’est en effet une particularité du niveau local par rapport aux autres niveaux de pouvoir qu’il est important de rappeler. Les motivations pour une liste partisane d’ouvrir à des candidats qui ne sont pas membres du parti sont doubles. D’une part, ceci peut témoigner d’une volonté d’ouverture au-delà des lignes de fracture partisane afin d’attirer un plus grand nombre d’électeurs. D’autre part, ceci peut également refléter la difficulté pour les listes de trouver assez de candidats membres dans chacune

des communes du territoire. Il s'agit alors d'aller mobiliser d'autres candidats, extérieurs au(x) parti(s) afin de pouvoir présenter une liste complète aux élections.

Enfin, comme nous l'indiquions en introduction, le caractère partisan des candidats n'est pas le seul élément visé lorsque des listes se présentent comme citoyenne. Cette réalité peut également être liée aux mandats que les candidats exercent ou ont exercés par le passé. Grâce au graphique 2.2, nous pouvons observer que parmi ces 151 listes a-partisanes, 130 listes ne comportent aucun candidat ayant exercé un mandat de bourgmestre, échevin, président de CPAS, parlementaire (tout niveau de pouvoir confondu) ou ministre. Ces fonctions sont centrales dans le paysage politique locale et nationale de la Wallonie. Vu l'importance des partis dans le système politique (Deschouwer, 2012), il est extrêmement rare que ces fonctions soient exercées par des personnes sans attache partisane.

Si l'on prend également en considération les conseillers sortants, on dénombre alors 97 listes sur les 151 dont au moins un candidat est un conseiller sortant. Il s'agit principalement de deux cas de figure. D'une part, certains conseillers élus sur des listes locales ont souhaité garder leur statut de non-encarté et ne se sont jamais affiliés à un parti durant leur mandat, comme c'est le cas pour trois candidats de la liste « Initiative citoyenne innovante » à Soumagne, qui siégeaient déjà au conseil communal lors de la mandature précédente sans carte de parti et sans s'apparenter. D'autre part, il existe aussi des situations où des échevins ont quitté leur parti en cours ou en fin de législature. Ces dissidents ont alors rejoint, ou ont formé autour d'eux des listes qui, officiellement, ne comportent pas de membres de partis politiques. C'est le cas par exemple de Jean-Yves Sturbois, ancien échevin MR à Enghien, qui a en 2018 mené la liste « En Mouvement » en renonçant à sa carte de parti et sans y apparenter sa liste non plus.

Graphique 2.2. Présence d'(anciens) mandataires sur les listes a-partisanes wallonnes en 2018



1.4. Le label et la composition : approche croisée

En croisant les deux façons d’appréhender les listes citoyennes que nous venons de présenter, le label et le profil a-partisan des candidats, nous obtenons quatre types de listes. Leur nombre est indiqué dans le tableau 2.2.

Tableau 2.2. Composition a-partisane et label citoyen²¹

| Type de listes | Label citoyen | Sans label citoyen | Total |
|---------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Listes a-partisanes | 27 | 124 | 151 listes a-partisanes |
| Listes partisanes | 45 | 735 | 780 listes partisanes |
| Total | 72 listes avec label citoyen | 859 listes sans label citoyen | 931 listes |

Dans le quadrant supérieur gauche, on retrouve les listes labellisées citoyennes et a-partisanes. C’est, par exemple, le cas de la « Phil’citoyens » à Philippeville qui présente 21 citoyens sans appartenance politique. À l’entame de leur programme, ils indiquent que « Ce mouvement est né au départ de la volonté d’hommes et de femmes de redynamiser la politique communale de l’entité en rendant la parole aux citoyens, d’apporter leur expertise dans les différents domaines liés à la vie des habitants de notre belle commune ». ²² Notons que l’on retrouve également dans cette catégorie des listes composées d’un seul candidat, comme « Citoyen lambda engagé » à Ciney ou la liste « Éveil Citoyen » à Manage.

Dans le cadre supérieur droit, nous retrouvons les listes a-partisanes, qui ne font pas référence au mot de « citoyen » dans leur label. Sans surprise, on retrouve ici une diversité importante de labels, tous différents des noms des partis politiques nationaux. Certaines listes font clairement référence à leur position sur les clivages politiques traditionnels comme « Verts et à gauche » se présentant à Liège, et « La Droite » présente dans 15 communes wallonnes. D’autres noms sont des classiques des listes communales comme « Intérêts communaux » à Beauvechain, Braine-l’Alleud et Court-Saint-Étienne. Remarquons que ce type de nom est également mobilisé par les listes partisanes. D’autres références sont, elles, plus originales et propres à chaque commune comme « Coquelicot hélécinois », « KAYOUX » à Ottignies-Louvain-la-Neuve, ou « Oxygène-Autre » à Walcourt.

45 listes sont situées dans le cadran inférieur gauche. Il s’agit de listes labellisées citoyennes et composées de – certains – citoyens membres d’un parti politique. Certains sont clairement la continuation de partis politiques qui ont souhaité changer de nom pour donner à la liste un caractère moins partisan (voir également chapitre 1). Par exemple, les électeurs de Frasnes-lez-Anvaing avaient la possibilité de voter pour « H. CITOYEN », c’est-à-dire « Horizon citoyen ». Cette liste est en fait la continuation de la liste cdH présente en 2012. Comme l’indique le président de la

²¹ Dans ce tableau à double entrée, ne sont prises en compte que les listes pour lesquelles nous possédons toutes les informations sur leur composition. Ceci explique pourquoi certaines listes labellisées citoyennes ne sont pas considérées.

²² <https://www.facebook.com/518839078477484/photos/pcb.693981494296574/693979927630064/?type=3&theater> (consulté le 1^{er} octobre 2019).

section locale : « C'est un équilibre entre les idées du cdH et les nouvelles idées ».²³ On retrouve également dans cette catégorie des références explicites à certains partis politiques traditionnels comme dans « MR-citoyens » à Binche, composé de 12 adhérents au parti et de 19 non-membres. Il existe également des situations où il y a des membres de plusieurs partis. C'est le cas de « Echos-Cit' » à Awans, composé de trois membres du MR et de quatre membres d'Écolo et le reste de citoyens non encartés.

La dernière catégorie rassemble l'ensemble des autres listes. Cette catégorie, partisane et sans label citoyen, est la plus importante, rassemblant 735 listes, soit à peu près 80 % des listes qui se sont présentées aux électeurs wallons en 2018 pour lesquelles nous disposons d'informations.

2. LES LISTES CITOYENNES : QUELLE PARTICULARITÉ ?

Dans la section précédente, nous avons décrit l'ampleur du phénomène des listes citoyennes lors des dernières élections locales. Dans la présente section, nous entendons analyser si ces listes présentent un profil particulier par rapport à leurs concurrentes. Nous nous intéressons d'abord à leur implantation en étudiant la répartition par commune et le degré d'urbanisation des types communes dans lesquelles elles se présentent. Ensuite, nous analyserons la composition de ces listes citoyennes : le caractère complet de la liste ainsi que le genre du candidat en tête de liste.

2.1. L'implantation

La première question que l'on peut se poser en matière d'implantation est le nombre de communes qui ont connu au moins une liste citoyenne. Parmi les listes a-partisanes : on compte 151 listes réparties dans 98 communes (et donc 164 communes wallonnes n'en ont pas connu) :

- 64 communes en comptent une ;
- 20 communes en comptent deux ;
- dix communes en comptent trois ;
- trois communes en comptent quatre (Boussu, La Louvière, Liège) ;
- une commune en compte cinq (Charleroi).

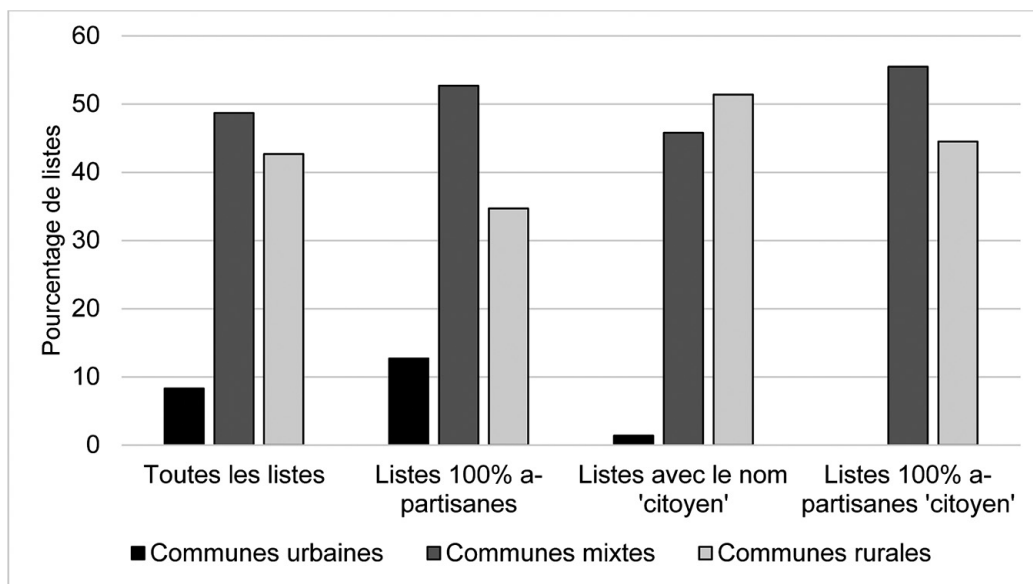
Si l'on prend les listes avec le label citoyen : les 72 listes sont réparties dans 68 communes (et donc 182 communes wallonnes n'en ont pas connu) :

- 64 communes en comptent une ;
- quatre communes en comptent deux.

²³ <https://www.laprovince.be/242135/article/2018-06-11/frasnes-la-liste-horizon-citoyen-se-devoile> (consulté le 1^{er} octobre 2019).

Le degré d'urbanisation peut potentiellement influencer la présence ou non de listes citoyennes. Une hypothèse contradictoire pourrait être avancée. D'un côté, les communes rurales, plus éloignées des jeux partisans, seraient un terrain plus propice à l'éclosion des listes citoyennes. D'un autre côté, le tissu urbain pourrait voir se développer une offre électorale citoyenne en réaction à la domination des listes partisans qui y est plus forte que dans les zones rurales (voir chapitre 1). Le graphique 2.3 montre l'offre des listes citoyennes au regard de la nature urbaine, rurale ou mixte de la commune.

Graphique 2.3. Répartition géographique des listes wallonnes en 2018



Les listes citoyennes à la fois par le nom et par leur composition a-partisane se trouvent davantage dans des communes rurales et mixtes. Aucune, en fait, n'est observée dans une commune urbaine. Dans ce type de commune, ce sont les listes a-partisanes qui se démarquent. On y trouve en effet 12,7 % de ces listes dans les zones urbaines, alors qu'en moyenne, si l'on considère l'ensemble des listes, on ne trouve que 8,3 % des listes dans ces zones. Les listes qui arborent le label citoyen se retrouvent davantage dans les communes dites mixtes.

2.2. La composition

Après avoir observé certaines caractéristiques propres aux communes où se sont présentées les listes citoyennes, on peut analyser la composition de ces listes. La première caractéristique est celle de leur caractère complet ou non. Nous pouvons en effet faire l'hypothèse qu'il est plus difficile pour des listes « citoyennes », qui ne peuvent ni bénéficier de la renommée d'un label national ni des ressources d'une section locale, de convaincre un nombre important de candidats de se présenter sur la liste.

Dans l'ensemble 674 sur 931 listes étaient complètes, soit 72,4 %. Le tableau 2.3 ventile ces résultats pour les listes citoyennes. On peut ainsi observer que les listes

a-partisanes sont bien moins nombreuses à être complètes (30,7 %) que les listes dites partisanes (80,5 %). Par contre, les listes avec le label citoyen sont, elles, un peu plus nombreuses à être complètes (77,8 %) que celles sans label citoyen (71,7 %) ou encore que celles combinant les deux critères (59,2 %).

Tableau 2.3. Nombre de listes citoyennes complètes

| Total | Listes a-partisanes | Listes partisanes | Listes avec label citoyen | Listes sans label citoyen | Listes a-partisanes avec label citoyen |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------------|
| 674/931 (72,4 %) | 46/151 (30,5 %) | 626/780 (80,3 %) | 56/72 (77,8 %) | 616/859 (71,7 %) | 16/27 (59,2 %) |

Une autre variable importante de la composition des listes est la question de la place des candidates sur la liste et en particulier celle de leur primauté aux femmes ou non en tant que têtes de liste. Les listes portées par une dynamique citoyenne revendiquent généralement le fait d'incarner un renouvellement de l'offre politique. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce renouvellement passe également par une diversité plus importante en termes de genre et que ces listes citoyennes sont, plus que les autres, menées par des femmes.

De manière générale, 21,3 % des listes étaient emmenées par une candidate. Le tableau 2.4 indique les résultats pour les listes citoyennes. Les listes a-partisanes sont un peu moins souvent emmenées par une femme (17,3 %) que les listes partisanes (22,1 %), mais la différence n'est pas forte. L'usage du mot citoyen ou non dans le nom de la liste ne change, quant à lui, pas le nombre de femmes têtes de liste. La conclusion est donc que les listes citoyennes ne donnent pas forcément une primauté plus importante aux femmes.

Tableau 2.4. : Nombre de listes citoyennes emmenées par une candidate

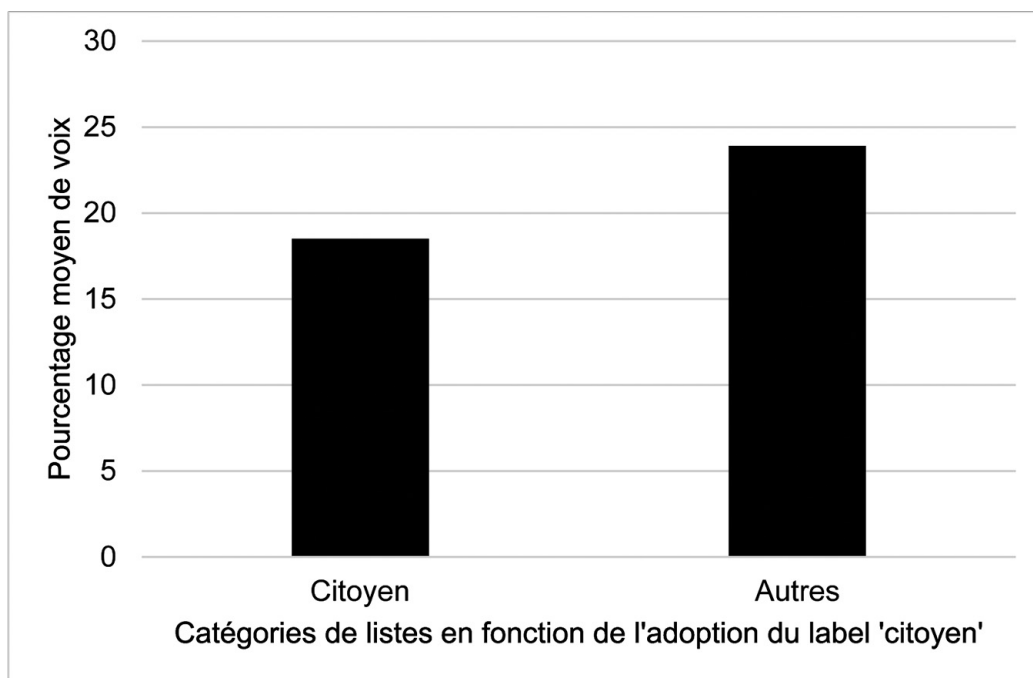
| Total | Listes a-partisanes | Listes partisanes | Listes avec label citoyen | Listes sans label citoyen | Listes a-partisanes avec label citoyen |
|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------------|
| 198/931 (21,3 %) | 26/151 (17,3 %) | 172/780 (22 %) | 16/72 (22,2 %) | 182/859 (21,2 %) | 6/27 (22,2 %) |

Il ressort donc que tant d'un point de vue géographique qu'au niveau de la composition des listes, les listes citoyennes se sont pas fondamentalement différentes des autres listes au niveau agrégé. Il convient de poser une dernière question : quel succès pour les listes citoyennes ?

3. LE SUCCÈS DES LISTES CITOYENNES

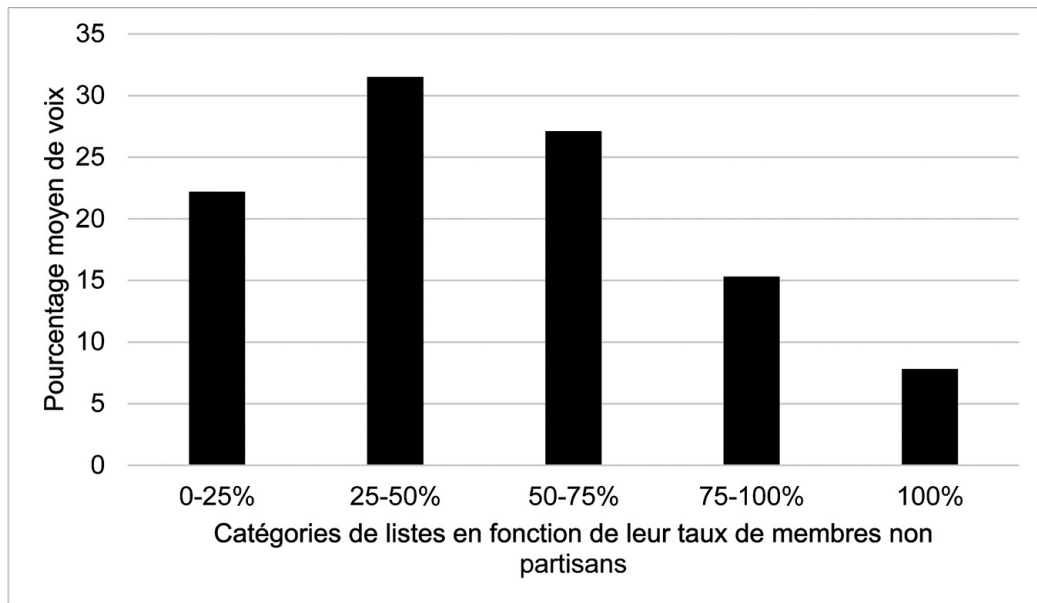
Tout d’abord, d’un point de vue global, on peut comparer le pourcentage moyen obtenu par les listes citoyennes par rapport aux autres listes. Le graphique 2.4 montre le résultat pour les listes ayant utilisé le label citoyen. On observe une différence de cinq points de pourcentage entre les listes au label citoyen par rapport aux listes sans label citoyen.

Graphique 2.4. : Pourcentage moyen de voix obtenu par les listes avec label citoyen



Le graphique 2.5 révèle le pourcentage moyen obtenu par les listes en fonction de leur composition. À la droite de ce graphique, on trouve les listes 100 % a-partisanes. Ce sont celles qui ont le pourcentage moyen le plus faible. Il est de plus de 20 points de pourcentage inférieur aux listes avec 25 à 50 % de candidats membres d’un parti qui est la catégorie avec le plus haut pourcentage moyen. Il y a donc une influence négative sur le résultat électoral de l’absence totale de candidats déjà membres d’un parti. Une certaine dose de candidats partisans (ni trop ni trop peu) semble donc aller de pair avec le succès électoral. Cet élément doit néanmoins être appréhendé avec prudence. Les listes a-partisanes sont davantage implantées dans les communes urbaines où l’offre politique est la plus diversifiée et nombreuse (voir chapitre 1). Le score électoral est par conséquent moins important, car un plus grand nombre d’acteurs se présente aux élections.

Graphique 2.5. : Pourcentage moyen de voix obtenu par les listes en fonction de leur composition



Cet aperçu global cache cependant des réalités différentes du succès éventuel des listes citoyennes en fonction leur participation au pouvoir. Ainsi, sur les 151 listes composées de 100 % de candidats a-partisans :

- Dix listes sont dans la majorité. Trois l'étaient déjà en 2012, les sept autres arrivent au pouvoir en 2018. Six listes sont en milieu mixte et quatre en milieu rural : « Mont-Saint-Guibert » à Mont-Saint-Guibert ; « Bel Elan » à Beloeil ; « Mouvement citoyen indépendant » à Comines Warneton ; « En Mouvement » à Enghien ; « Initiative citoyenne innovante Soumagne » à Soumagne ; « Action citoyenne Baelen Membach » à Baelen ; « Nouveau Verviers » à Verviers ; « Gestion citoyenne » à Rendeux ; « Oxygène » à Mettet ; « Bâtir l'avenir, innover avec lucidité, libérer les initiatives (BAILLI) » à Gembloux.
- Trois listes obtiennent un bourgmestre, à Baelen, Rendeux, Gembloux.

Sur les 84 listes adoptant le label citoyen :

- 14 sont dans la majorité. « DéFi Citoyens » à Grez Doiceau ; « Flobecq Viva Cité » à Flobecq ; « Citoyens » à Les Bons Villers ; « Mouvement citoyen indépendant » à Comines Warneton ; « MR Citoyens » à Binche ; « engagement respect citoyens » à Tellin ; « Ensemble pour une majorité citoyenne » à Estinnes ; « Initiative citoyenne innovante Soumagne » à Soumagne ; « Action citoyenne Baelen Membach » à Baelen ; « Mouvement réformateur – Initiative Citoyenne – entente Jalhay Sart » à Jalhay ; « Ouverture citoyenne » à Plombières ; « Gestion citoyenne » à Rendeux ; « Mouvement dans l'intérêt du citoyen et de la société » à Profondeville ; « Réveil citoyen » à Viroinval. Huit l'étaient déjà en 2012 : Flobecq ; Binche ; Estinnes ; Baelen ; Jalhay ; Plombières ; Rendeux ; Profondeville. Six listes sont en milieu mixte et sept en milieu rural.

- Neuf listes obtiennent un bourgmestre : Flobecq ; Binche ; Estinnes ; Baelen ; Jalhay ; Plombières ; Rendeux ; Profondeville ; Viroinval.

Si l'on combine les deux critères, pour les 27 listes qui ont à la fois le label citoyen et 100 % de candidats a-partisans :

- Quatre sont dans la majorité, dont deux qui l'étaient déjà en 2012 (Rendeux et Baelen). Deux sont en milieu mixte et deux en milieu rural : « Mouvement citoyen indépendant » à Comines Warneton ; « Initiative citoyenne innovante Soumagne » à Soumagne ; « Action citoyenne Baelen Membach » à Baelen ; « Gestion citoyenne » à Rendeux.
- Deux obtiennent un bourgmestre, Baelen et Rendeux

Sur les 300 listes entrées dans une majorité pour lesquelles nous disposons d'informations, seules dix sont 100 % a-partisanes, alors que les 290 autres comptent au moins un candidat affilié à un des partis présents dans un parlement. En regardant de plus près les caractéristiques des listes entrées dans une majorité, on peut observer que chaque type de territoire (urbain, rural ou mixte) semble appeler une stratégie différente en termes de « format » de liste gagnante (Dodeigne, Jacquet & Reuchamps, 2019). Ces tendances sont résumées dans le tableau 2.5. La stratégie « partisane » semble mieux fonctionner dans les communes urbaines, où 11²⁴ des 12 listes composant une majorité dans une telle commune portent le label d'un parti national et ne comportent qu'une très faible minorité de candidats non affiliés à ce parti. De même, elles comportent toutes parmi leurs candidats d'anciens mandataires. À l'inverse, dans les communes rurales et mixtes, les listes participantes à la majorité sont composées de manière plus hétérogène, avec pour la plupart un certain équilibre entre candidats partisans et a-partisans, voire même une majorité de ces derniers dans la plupart des listes participant à la majorité dans les communes rurales. En effet, pour 77 des 151 listes entrées dans une majorité dans des communes rurales, la majorité des candidats sont a-partisans. Aussi, les labels de ces listes font tantôt référence au nom de la commune ou à la proximité avec les citoyens plutôt qu'à un parti national. En effet, seules 29 des 151 listes entrées dans une majorité dans une commune rurale arborent le label d'un parti national.

Tableau 2.5. Caractéristiques des listes 300 listes participants à la majorité communales

| Présence d'anciens mandataires | 295 listes comptent d'anciens mandataires | | |
|--------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | Communes rurales | Communes mixtes | Communes urbaines |
| Label citoyen | 7 listes avec label citoyen | 5 listes avec label citoyen | 0 listes avec label citoyen |
| Composition a-partisane | 4 listes 100 % a-partisanes | 6 listes 100 % a-partisanes | 0 listes 100 % a-partisanes |

²⁴ L'exception est le cartel MR-cdH-« IC Fléron ».

| Présence d'anciens mandataires | 295 listes comptent d'anciens mandataires | | |
|----------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | Communes rurales | Communes mixtes | Communes urbaines |
| Moyenne de candidats a-partisans | 46,8 % de candidats a-partisans | 35,6 % de candidats a-partisans | 18,3 % de candidats a-partisans |
| N | 151 | 137 | 12 |

En revanche, quel que soit le milieu, les listes gagnantes comptent quasi systématiquement d'anciens mandataires parmi leurs membres (seules cinq sur 300 n'en comptent pas). Ainsi, si ces données ne nous permettent pas d'établir si ces éléments sont la cause du succès de ces listes, ils nous informent toutefois sur les stratégies différentes que chaque milieu semble appeler, et sur les caractéristiques particulières de l'ensemble de ces listes gagnantes.

CONCLUSION

Dans le contexte de demande de renouvellement des élites politiques, en ce compris au niveau local, l'apparition de listes « citoyennes » est souvent présentée comme une réponse forte. Mais ces listes citoyennes peuvent recouvrir des réalités fort différentes. Les élections de 2018 en Wallonie ont connu le développement d'une diversité de ces listes dont ce chapitre a essayé d'esquisser les contours. Afin de mieux cerner les listes citoyennes, il a été proposé de les distinguer à l'aide de deux critères : leur label, d'une part, et leur composition a-partisane, d'autre part. Cette approche nous a permis d'identifier 27 listes répondant tant au critère du label que de la composition, 45 répondant au premier critère, mais pas au second, 124 au second, mais pas au premier, sur un total de 931 listes pour lesquelles nous disposions de suffisamment d'informations. Les listes citoyennes sont donc une réalité du paysage électoral wallon, mais une réalité qui reste minoritaire.

Au-delà de leur nom et de leur composition, ces listes citoyennes ne diffèrent pas fondamentalement des « autres » listes. On les retrouve certes davantage en zones dites rurales et mixtes, et pour les listes a-partisanes surtout en milieu urbain. Leur composition ne diffère pas non plus fortement de la dynamique générale des listes électorales, sauf pour le caractère incomplet de davantage de listes a-partisanes. Surtout, la primauté donnée aux femmes ne se retrouve que moins d'une fois sur quatre, tant pour les listes citoyennes que pour les autres. Cet élément permet donc de relativiser le caractère novateur des listes citoyennes. Au-delà du discours officiel de renouvellement des pratiques politiques, et de la volonté de se distancier des formations plus traditionnelles, la tête de liste n'est pas répartie plus également en termes de genre que pour les autres listes.

Leur succès électoral est, quant à lui, mitigé d'un point de vue global, avec un score moyen inférieur par rapport aux autres listes. Cependant, cette approche agrégée ne doit pas masquer le succès de plusieurs listes citoyennes qui sont entrées dans la

majorité de leur commune, et pour pas moins de 13 d'entre elles ont obtenu le mayorat.

Ce constat nous permet d'ouvrir une perspective pour les six prochaines années : ces listes citoyennes se comportent-elles différemment une fois qu'elles sont élues ? Ce chapitre avait en effet pour objectif d'analyser la nature et l'ampleur de l'offre électorale dite « citoyenne » lors des dernières élections communales. Ceci laisse cependant non-exploré le fait que ces listes portaient un message de renouvellement de la façon de faire la politique. S'inscrivant dans une évolution plus large, elles entendaient favoriser les pratiques qui associent de façon plus régulière, en dehors des échéances électorales, les citoyens à la gestion de la chose publique locale (Blondiaux, 2008 ; Gourgues, 2013). Notre travail devrait donc être poursuivi pour analyser si, une fois élues, ces listes labellisées citoyennes et/ou composées de membres a-partisans développent des pratiques politiques différentes de leurs concurrentes. Par exemple, initient-elles certains mécanismes participatifs comme les budgets participatifs, les panels citoyens ou les consultations populaires ? Bien que prévu par le Code la démocratie locale et de la centralisation, les communes wallonnes ont jusqu'à maintenant eu peu recours à ce type de dispositifs (Gaudin, Jacquet, Pilet & Reuchamps, 2018). De nouvelles recherches devraient donc être menées en fin de législature pour examiner si ces listes citoyennes, en participant à la majorité ou depuis les bancs de l'opposition, soutiennent l'usage de ces outils de participation citoyenne.

BIBLIOGRAPHIE

- Ashworth, S., & de Mesquita, E. B. (2008). « Informative Party Labels With Institutional and Electoral Variation ». *Journal of Theoretical Politics*, 20(3), 251-273.
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris : Seuil.
- Caluwaerts, D., & Reuchamps, M. (2018). *The Legitimacy of Citizen-led Deliberative Democracy : The G1000 in Belgium*. Abingdon : Routledge.
- Close, C., Dodeigne, J., Henneau, S., Reuchamps, M. (2020). « Le scrutin communal : une affaire nationale ou locale ? ». In Dandoy, R., Dodeigne, J., Steyvers, K. & Verthé, T. (Eds.). *Les électeurs locaux ont leurs préférences. Une analyse des élections communales de 2018*. Bruges : Vanden Broele, à paraître.
- Dalton, R. J. (2005). « The Social Transformation of Trust in Government ». *International Review of Sociology*, 15(1), 133-154.
- Dalton, R. J., & Welzel, C. (Eds.) (2014). *The Civic Culture Transformed. From Allegiant to Assertive Citizens*. New York : Cambridge University Press.

- Dandoy, R., Dodeigne, J., Matagne, G., & Reuchamps, M. (Eds.) (2013). *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Bruges : Vanden Broele.
- Deschouwer, K. (2012). *The Politics of Belgium : Governing a Divided Society* (2^e ed.). Londres : Palgrave Macmillan.
- Dodeigne, J., Reuchamps, M., Steyvers, K., & Teuber, F., « Les électeurs ont leurs raisons. La carte des motivations du vote aux élections communales ». In Dandoy, R., Dodeigne, J., Steyvers, K. & Verthé, T. (Eds.). *Les électeurs locaux ont leurs préférences. Une analyse des élections communales de 2018*. Bruges : Vanden Broele, à paraître.
- Dodeigne, J., Close, C., & Teuber, F. (2019). « Nationalization of local party systems in Belgium (1976-2018) : The combined effect of structural municipality features and conjunctural parliamentary parties' dominance ». *Local Government Studies*, à paraître.
- Dodeigne, J., Jacquet, V., & Reuchamps, M. (2019). « The attractiveness of local and national list labels : the role of socio-economic inequalities on the success of electoral lists ». *Local Government Studies, Online First*, 1-17.
- Dodeigne, J., & Vandeleene, A. (2013). « La composition des listes : une affaire de professionnels ? ». In Dandoy, R., Dodeigne, J., Matagne, G. & Reuchamps, M. (Eds.), *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Bruges : Vanden Broele, 73-96.
- Downs, A. (1957). *An economic theory of democracy*. New York : Harper.
- Gaudin, T., Jacquet, V., Pilet, J.-B., & Reuchamps, M. (2018). « Les consultations populaires communales en Wallonie ». *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 2392-2393.
- Gourgues, G. (2013). *Les politiques de démocratie participative*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Grossman, E., & Sauger, N. (2017). *Pourquoi détestons-nous autant nos politiques ?*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Hay, C. (2007). *Why we hate politics*. Cambridge : Polity.
- Hooghe, M., Marien, S., & Pauwels, T. (2011). « Where Do Distrusting Voters Turn if There is No Viable Exit or Voice Option ? The Impact of Political Trust on Electoral Behaviour in the Belgian Regional Elections of June 2009 ». *Government and Opposition*, 46(2), 245-273.
- Jacquet, V. (2017). « Explaining non-participation in deliberative mini-publics ». *European Journal of Political Research*, 56(3), 640-659.
- Kam, C. (2005). « Who Toes the party Line ? Cues, Values, and Individual Differences ». *Political Behavior*, 27(2), 163-182.
- Lefebvre, R. (2004). « Quand légitimité rime avec proximité ». *Mouvements*, 32(2), 135-138.

- Norris, P. (2011). *Democratic Deficit. Critical Citizens Revisited*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Raymond, C. D., & Overby, L. M. (2014). « What's in a (Party) name ? Examining preferences, discipline, and social identity in a parliamentary free vote ». *Party Politics*, 22, 313-324.
- Reuchamps, M. (Ed.) (2015). *Minority Nations in Multinational Federations : A comparative study of Quebec and Wallonia*. Abingdon & New York : Routledge.
- Reuchamps, M., Caluwaerts, D., De Winter, L., Jacquet, V., & Meulewaeter, C. (2015). « Vote obligatoire et abstention dans une perspective multi-niveaux ». In Deschouwer, K., Delwit, P., Hooghe, M., Baudewyns, P. & Walgrave, S. (Eds.), *Décrypter l'électeur : Le comportement électoral et les motivations de vote*. Louvain : Lannoo Campus, 174-91.
- Reuchamps, M., Devillers, S., Caluwaerts, D., & Bouhon, F. (2018). « Le vote obligatoire ». In Bouhon, F. & Reuchamps, M. (Eds.), *Les systèmes électoraux de la Belgique* (2^e ed.). Bruxelles : Larcier, 403-422.
- Reuchamps, M., Jacquet, V., Dodeigne, J., Dandoy, R., & Matagne, G. (2015). « Gimme your name and I'll tell who you are » : A typology of local list names in Wallonia ». *ISPOLE Working Papers*, 9. Louvain-la-Neuve.
- Reuchamps, M., Saudmont, A., Kravagna, M., & Jacquet, V. (2013). « Le nom des listes ». In Dandoy, R., Dodeigne, J., Matagne, G. & Reuchamps, M. (Eds.), *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Bruges : Vanden Broele, 27-45.
- Rosanvallon, P. (2006). *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*. Paris : Seuil.
- Rosanvallon, P. (2010). *La légitimité démocratique : Impartialité, réflexivité, proximité*. Paris : Points.
- Scarrow, S. E., & Gezgor, B. (2010). « Declining memberships, changing members ? European political party members in a new era ». *Party Politics*, 16(6), 823-843.
- Snyder, J. M., & Ting, M. M. (2002). « An Informational Rationale for Political Parties ». *American Journal of Political Science*, 46(1), 90-110.
- Verstraete, D., Devillers, S., Dandoy, R., Dodeigne, J., Jacquet, V., Niessen, C., & Reuchamps, M. (2018). Les rôles, fonctions et choix politiques des bourgmestres en Wallonie et à Bruxelles. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2376(11), 5-52.
- Wattenberg, M. P. (2000). « The decline of party mobilization ». In Wattenberg, M.P. & Dalton, R.J. (Eds.), *Parties without partisans : political change in advanced industrial democracies*. Oxford : Oxford University Press, 64-78.